

Séance du Lundi 16 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le lundi seize du mois de novembre à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, s'est réuni le conseil municipal de la commune de LE HAM.

Étaient présents les conseillers municipaux :

Mme Diane ROULAND, M. Sébastien RAGOT, Madame Alexandra FONTAINE, MM. Frédéric BARRÉ, Christian GARNIER, Mmes Frédérique MATIGNON, Sophie DEROUET, M. Frédéric ATTHAR, Mmes Emmanuelle MORICE, Patricia DOUILLET, M. Jérôme RENARD.

Secrétaire de séance : Mme Alexandra FONTAINE

Le compte-rendu de la séance du 05 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Travaux : suivi des travaux rue principale

3.6 Autres actes de gestion du domaine privé

Madame La Maire expose que la visite de réception du chantier aura lieu le jeudi 19 novembre 2020 à 16H00 ; le rail de guidage a été posé.

2020-63 Travaux : avenant au marché

3.6 Autres actes de gestion du domaine privé

Considérant l'évolution des besoins au niveau des travaux ainsi que le retrait d'éléments du marché initial,

Un avenant au marché est proposé au Conseil Municipal avec comme éléments en plus :

- Création futur zone sanitaire
- Réseau EU et Elec (Wc publics)
- Dessouchage de souches
- Agrandissement parking et terrassement du talus

et comme éléments en moins :

- Bordures au fond du parking
- Bornes en acier PMR
- Potelets en bois
- Balise J11

L'avenant en question est d'un montant de 5131, 56 euros TTC, soit une hausse de 6,43% du coût des travaux qui ferait passer le marché d'un montant de 65 500 € HT à 69 776,3 € HT soit 83 727,96 € TTC.

Après un tour de table, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

♦VALIDE, l'avenant au marché et

♦AUTORISE Madame La Maire a signé l'avenant ainsi qu'à mandater les sommes dues.

Commission travaux

Monsieur Sébastien RAGOT, premier adjoint au maire, expose au Conseil Municipal les demandes de la commission voirie du 7 novembre 2020 :

Pata (Point à Temps Automatique) : Chemin de Bel-Air, Gouhonnière (carrefour et bas de la pente), Foucaudière, La Guindre (trou en bas du chemin), La Cretellière (carrefour), impasse de la gare (cuvette au milieu du chemin qui aurait dû être faite en 2020)

Rechargement : La Molière, Le Bas Bray, De la Gare jusqu'à la route Javron-Villaines (travaux éoliennes dans 2-3 ans)

Fossé : Valinière

Peinture : Marquage au sol d'un stop (Urgent) à La Gare (accident récent)

Demande de devis : La Terrière et l'Aiguechère : prolongement des routes.

2020-64 Sécurité routière : achat de panneaux

3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Madame La Maire expose au Conseil Municipal que suite à la commission voirie, des besoins en signalisation sont remontés dont :

Changer un panneau stop à la gare : l'existant est trop petit et accidentogène ;

Six panneaux de priorité à droit à Vieux Cours et au Cruchet ;

Un panneau indicatif Le Ham avec une flèche vers la gauche à l'Etulerie.

Par ailleurs, le Conseil Municipal réfléchit à :

- Une protection des écoliers dans l'accès à l'école
- L'acquisition et l'emplacement d'un panneau d'information lumineux.

Après un tour de table, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

♦ **AUTORISE** Madame La Maire à commander les 10 panneaux en questions, à signer des devis et à mandater les sommes dues.

2020-65 Primes de fin d'année

4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Vu les dispositions de l'article 111 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis du Comité technique en date du **21 juin 2019**,

Considérant qu'il n'y a pas d'avis du Comité technique en 2020 ;

Considérant que la commune n'est pas obligée de mettre en place le RIFSEP,

Le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité :

Article 1 : Fixation du montant

La prime dite de fin d'année est fixée à 968,53 € net à convertir en brut selon le régime de cotisations de l'agent.

Article 2 : Conditions d'octroi : elles sont les suivantes :

- . agent à temps non complet : au prorata de la durée hebdomadaire de travail,
- . agent à temps partiel : selon le même prorata que celui appliqué sur le salaire,
- . agent présent une partie de l'année seulement : au prorata temporis (décompte par quinzaine, une présence de 5 jours sur une quinzaine permettant de prendre la quinzaine en compte),

La prime de fin d'année sera versée aux agents titulaires et non titulaires.

Article 3 : Exécution

Le maire et le trésorier sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de cette décision qui sera transmise à M. le Préfet de la Mayenne.

2020-66 Indemnités : gardiennage de l'église

4.4 Autres catégories de personnel

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de verser, au titre de l'année 2020, l'indemnité suivante pour le gardiennage de l'église :

(Georges MILLER) : 131 € avec un net identique.

A l'unanimité des membres présents, l'assemblée délibérante :

♦AUTORISE le versement des indemnités (avec les salaires de novembre 2020) au titre de l'année 2020 - article 6574.

2020-67 Indemnités : régie pêche

4.4 Autres catégories de personnel

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de ne pas verser, au titre de l'année 2020, l'indemnité car Madame Nelly GILET y a renoncé pour 2020, par courrier.

A l'unanimité des membres présents, l'assemblée délibérante :

♦NE VERSERA PAS d'indemnités au titre de l'année 2020.

2020-68 Vente d'une parcelle dans le lotissement Le Clos de l'Orme

7.1 Décisions budgétaires

Madame le Maire informe à l'assemblée délibérante de la réception d'une offre d'achat pour la parcelle n°5 du clos de l'Orme cadastré H 723 qui mesure 810 m².

L'offre émane de M Jean-Charles BRAULT et de Mme Alexane CRÉPIAT.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, l'Assemblée délibérante :

- ACCEPTE la vente, avec une réservation de 6 mois demandée par les futurs propriétaires pour finaliser leur dossier.
- DEMANDE que Maître LEONI-VAZEILLE, notaire à LE HORPS, s'en occupe.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents pour cette vente.
- Et L'AUTORISE à mandater et titrer les sommes dues au budget annexe lotissement 7015.

2020-69 Recensement : examen de candidatures

4.4 Autres catégories de personnel

Considérant le recensement prévu du 20 janvier au 20 février 2021 (sous réserve de l'évolution de la pandémie du COVID-19),

Madame La Maire propose au Conseil d'étudier les deux candidatures reçues pour le poste de recenseur. Il est noté que ces deux candidatures sont de très bonnes qualités. Une personne sur les deux a déjà effectué un recensement.

Après un tour de table, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

♦ PROPOSE de retenir la candidature de Mme Nathalie BÉASSE comme agent recenseur à Mme le Maire, qui l'accepte.

♦ AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents relevant de cette décision,

♦ Et L'AUTORISE à mandater les sommes dues au budget 2021.

Informations du maire

Madame la Maire expose au conseil que conformément à la délibération n° 2020-29, elle a signé les devis suivants :

- ..Signature d'un devis d'un montant de 271,20 € pour une vitrine au cimetière
- ..Signature d'un devis de 984,72 € pour la réfection de la borne incendie suite à un accident, un constat a été déposé à l'assurance.

Affaires diverses

Secrétaire de mairie en formation le lundi 23 après-midi (recensement)

Report des tables rondes sur les haies : soit le 3 ou le 17 décembre suivant évolution de la pandémie.

Prochaine séance fixée le : 10 décembre, à 20h00